

## **DÉCLARATION D'INDÉPENDANCE DES ASSOCIATIONS MEMBRES OU CANDIDATES À L'UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS AGRÉÉES DU SYSTÈME DE SANTÉ**

*Déclaration à remplir par le-la responsable de l'association adhérente*

Je soussigné, Alain VILLEZ

Président de l'association les petits frères des Pauvres

Certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements suivants :

### **1. Sur l'association**

Objet social :

#### **Article 2.01 des statuts :**

L'association les petits frères des Pauvres a pour objet l'accueil, l'aide et l'accompagnement dans une relation fraternelle et désintéressée, des personnes, en priorité de plus de 50 ans, souffrant de pauvreté, de solitude, d'exclusion, de précarité, de maladie grave, par des moyens et dans des conditions adaptés à chacune d'elles.

L'association a également pour objet :

- de promouvoir le bénévolat de solidarité ;
  - de sensibiliser et alerter l'opinion et les pouvoirs publics ;
- et ce, au service des personnes désignées au 1<sup>er</sup> alinéa de cet article.



Membres du bureau (et leur situation sociale<sup>1</sup>) :

<b>Alain VILLEZ, Président</b>	Retraité
<b>Jean-Marie NOLIBOIS, 1<sup>er</sup> Vice-Président</b>	Retraité
<b>Alain MACHILLOT, 2<sup>ème</sup> Vice-Président</b>	Retraité
<b>Martine ROTH, Trésorière</b>	Retraîtée
<b>Serge CIMMATI, Secrétaire</b>	Retraité
<b>Agnès de LA BASTIDE</b>	Retraîtée

## 2. Sur les ressources de l'association (pour les trois dernières années)

<b>Ressources pour l'année 2015</b>			
<b>Source</b>	<b>Identité des financeurs</b>	<b>Montant du financement, dons, etc.</b>	<b>Pourcentage du budget total</b>
Cotisations des adhérents		0	0
Subventions publiques		881 658	1.9%
Dons et Legs (locaux, matériels, etc.)		43 953 854	94.1%
Financements privés	Dt Fondation PFP	422 159 195 480	0.9% 0.4%

<sup>1</sup> Salarié-e (préciser la profession), retraité-e, étudiant-e, etc.



Activités économiques de l'association			
Autres sources de financements		1 457 738	3.1%
<b>TOTAL DES RESSOURCES DE L'ANNÉE 2015 : 46 715 409</b>			

<b>Ressources pour l'année 2016</b>			
<b>Source</b>	<b>Identité des financeurs</b>	<b>Montant du financement, dons, etc.</b>	<b>Pourcentage du budget total</b>
Cotisations des adhérents			
Subventions publiques		1 105 667	2.3%
Dons et Legs (locaux, matériels, etc.)		43 446 907	92.3%
Financements privés	Dt Fondation PFP	729 343	1.5%
		146 181	0.3%



Activités économiques de l'association			
Autres sources de financements		1 777 788	3.8%

**TOTAL DES RESSOURCES DE L'ANNÉE 2016 : 47 059 705**

**Ressources pour l'année 2017**

<b>Source</b>	<b>Identité des financeurs</b>	<b>Montant du financement, dons, etc.</b>	<b>Pourcentage du budget total</b>
Cotisations des adhérents			
Subventions publiques		1 261 549	1.9%
Dons et Legs (locaux, matériels, etc.)		62 998 581	93.5%
Financements privés	Dt Fondation PFP	1 272 123 233 700	1.9% 0.3%



Activités économiques de l'association			
Autres sources de financements		1 821 893	2.7%
<b>TOTAL DES RESSOURCES DE L'ANNÉE 2017 : 67 354 146</b>			

**PRODUIRE EN ANNEXE LE BUDGET TOTAL DE L'ASSOCIATION PAR ANNÉE D'EXERCICE (BILAN ET COMPTE D'EXPLOITATION) DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES**

### **3. Sur les liens d'intérêts non-financiers**

#### **3.1. Liens éventuels avec un syndicat, think tank, parti politique, association, etc.**

<b>Organisme (syndicat, think tank, parti ou mouvement politique, association, fondation, etc.)</b>	<b>Nature du lien (soutien politique, collaboration, etc.)</b>	<b>Période</b>




**3.2. Présence de professionnels de santé ou de l'action sociale au sein des instances de gouvernance de l'association**



Participation de professionnels de santé (en ou hors activité) ou de l'action sociale aux instances de gouvernance de l'association (indiquer le nombre et le pourcentage par rapport à la totalité des membres des instances de gouvernances) :



#### 4. Pièces à joindre à la présente déclaration :

- Nom, prénom et profession des membres du conseil d'administration de l'association ;
- Présentation de l'association et des principaux motifs d'adhésion ;
- Budget total de l'association par année d'exercice (bilan et compte d'exploitation) des trois dernières années ;
- Dernière version des statuts publiés au Journal officiel ;
- Agrément santé (décision d'agrément et formulaire de demande) ;
- Lettre d'engagement prévue à l'article 1.1 du règlement intérieur de l'UNAASS.

#### 5. Mentions légales

- 5.1. *Les informations recueillies seront informatisées et cette déclaration pourra être publiée sur le site internet de l'Union.*
- 5.2. *L'Union, par l'intermédiaire de son Comité de déontologie et de prévention des conflits, est responsable du traitement ayant pour finalité la vérification de l'indépendance de l'association en confrontant les liens déclarés, aussi bien financiers que non financiers (notamment liens éventuels avec un syndicat, think tank, parti politique, association, présence de professionnels de santé ou de l'action sociale au sein des instances de gouvernance de l'association) aux objectifs de la mission de l'association envisagée au sein de l'Union au sein de l'Union.*
- 5.3. *Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ; Vous pouvez exercer ce droit en envoyant un mél à l'adresse suivante : [deontologie@france-assos-sante.org](mailto:deontologie@france-assos-sante.org).*
- 5.4. *La présente déclaration doit être actualisée dès qu'une modification intervient, et au minimum annuellement même sans modification.*
- 5.5. ***Toute déclaration mensongère est susceptible d'entraîner la radiation de l'association après avis du comité de déontologie.***
- 5.6. ***Aux termes de l'article L.441-1 du Code pénal « Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende. »***

Fait à ..... Paris .....

Le ..... 19 juin 2018 .....

Signature obligatoire

(mention non rendue publique)